

Chiffres du tourisme  
en Aquitaine

# mémento 2015

Édition



RÉGION  
AQUITAINE

 Aquitaine  
VOTRE SUD-OUEST SUR-MESURE



# Une économie touristique majeure et respectueuse



**Alain Rousset**

*Président  
du Conseil régional  
d'Aquitaine*

Terre de contrastes, plages de sable fin, montagne pyrénéenne, patrimoines culturels et identitaires, festivals, paysages grandioses, terroirs et gastronomie,... Avec ces ingrédients et de multiples équipements et infrastructures de qualité, la Région occupe une place importante sur les marchés nationaux et internationaux. Quatre grandes et belles destinations aquitaines, Bordeaux et sa région, Biarritz et le golf, la Vallée de la Dordogne et les Pyrénées ont récemment été retenues par le Secrétariat d'État au Tourisme pour promouvoir la Destination France à l'étranger.

Le tourisme en Aquitaine est une composante majeure de l'économie régionale, qui génère annuellement près de 7,4 milliards d'euros de retombées, soit 8,3% du PIB aquitain, et emploie 53 800 actifs et 65 000 saisonniers. Il bénéficie essentiellement à une économie de services et contribue fortement à l'aménagement de nos territoires, en préservant les espaces naturels et en maintenant l'ancrage culturel et identitaire qui font la renommée de notre belle région et en contribuant également à la qualité de vie des habitants.

La future Grande Région sera sans aucun doute l'occasion d'imaginer un Tourisme encore plus performant, en misant sur les nombreux atouts et l'attractivité naturelle des régions Limousin et Poitou-Charentes.

Le mémento du Tourisme 2015, réalisé par le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine et la Direction Tourisme de la Région, est un document de qualité, et constitue un outil d'aide à la décision pour nos politiques touristiques d'aujourd'hui et de demain et sera porté au service des nombreuses réflexions que nous allons mener dans les prochains mois.

# Une vision prospective en construction



**Renaud Lagrave**

*Vice-Président du Conseil régional d'Aquitaine*

Le Tourisme est un des enjeux majeurs de l'économie aquitaine, mais il devient nécessaire non seulement de porter un regard immédiat sur cette activité mais également sur son futur, en identifiant les grands enjeux touristiques de demain. Une vision prospective s'impose donc à nous. Nous devons nous efforcer de diversifier et d'attirer des nouvelles clientèles en nous appuyant sur les identités fortes qui caractérisent l'Aquitaine.

Notre connaissance de ces marchés en termes d'offre et de demande, nous permet de faire le choix de filières prioritaires et majeures, comme le littoral ou le patrimoine, mais aussi de filières différenciantes à fort pouvoir d'images telles le golf, le surf, la préhistoire, l'œnotourisme, la gastronomie ou le bien-être..., avec des niveaux d'exigences environnementales.

Le tourisme, symbole d'attractivité, est susceptible de bâtir de nouveaux secteurs productifs qui s'appuient sur les potentiels régionaux en développant une économie productive et présente, autour de l'InterClustering des filières bois, glisse, bien-être, e-tourisme,...

L'Aquitaine s'est lancée comme objectif de se doter d'une fonction de recherche, de veille concurrentielle et d'innovation au service de son industrie touristique, afin de mobiliser davantage de fonds dédiés au tourisme, d'attirer des investisseurs et d'améliorer l'emploi régional via des programmes de professionnalisation des acteurs et l'amélioration de l'accueil des saisonniers.

Notre connaissance des secteurs touristiques, de ses acteurs et des marchés nous permettra une meilleure définition et la mise en œuvre d'une politique touristique de qualité que nous aurons l'occasion d'aborder lors de la tenue des Assises annuelles du tourisme.



# Des données pour mieux comprendre le poids économique du tourisme



**Régine Marchand**

*Présidente du Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine*

L'absence de données statistiques dans le tourisme est une opinion couramment véhiculée en France. Pourtant, toutes les régions s'emploient à évaluer au mieux le poids du tourisme dans leur économie. Plus qu'un manque de données, c'est la disparité des productions entre tous les territoires qui peut poser problème et dérouter les utilisateurs non avertis.

Comme on va le voir dans les pages suivantes, le secteur touristique est en fait relativement bien connu. En Aquitaine, plusieurs études en rendent compte, mais les résultats sont épars. Il est donc apparu indispensable de rassembler toutes les informations statistiques dans un même document. L'objectif que s'est fixé le CRTA est de mettre à disposition du plus grand nombre d'interlocuteurs l'essentiel des données et chiffres, qui permettent de cerner l'activité touristique de la région.

Nous avons essayé, dans cette édition, de décrire, par quelques chiffres, les filières touristiques les plus importantes de la région. Nous espérons, à chaque actualisation, pouvoir enrichir le document d'autres données, qui sont en cours de production ou de collecte. En effet, l'Aquitaine, 5<sup>e</sup> région touristique française, est concernée par toutes les formes de tourisme, qui ne peuvent être résumées en quelques pages.

J'espère que ce document vous permettra de trouver rapidement l'information chiffrée que vous recherchez et vous donnera, par ses graphiques et illustrations, une vision globale du tourisme aquitain.

Pour moi, ces chiffres sont essentiels, car ils montrent globalement le poids majeur du tourisme dans l'économie régionale. Avec plus de 100 millions de nuitées, c'est tout le territoire régional qui est irrigué par cette activité non délocalisable.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce memento.

# Méthodologies d'observation

## ***En partenariat technique et financier avec l'INSEE, et pour partie, avec les Comités Départementaux De Tourisme***

### **La fréquentation de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air**

Les enquêtes sont réalisées par l'INSEE. Les enquêtes couvrent les hôtels homologués, 1 à 5 étoiles, et hôtels de tourisme non classés et les terrains de camping, classés de 1 à 5 étoiles offrant au moins un emplacement de passage. La collecte, mensuelle, est assurée par voie postale. En janvier 2013, les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air ont été rénovées avec notamment une refonte des zones de stratification géographiques. Exhaustives jusqu'en 2012, elles s'appuient à compter de 2013 sur un échantillon. En Aquitaine, le Comité régional et les Comités départementaux du tourisme collaborent avec l'INSEE afin d'assurer une représentativité régionale de ces enquêtes. L'enquête dans l'hôtellerie porte sur 70% des hôtels, et celle dans l'hôtellerie de plein air sur 72% des campings.

### **La fréquentation des hébergements collectifs**

Les unités enquêtées par l'INSEE sont les hébergements collectifs touristiques faisant l'objet d'une réglementation. Il s'agit des auberges de jeunesse, des centres internationaux de séjour, des centres sportifs, des résidences de tourisme et résidences hôtelières, des maisons familiales de vacances et des villages de vacances soit près de 4 000 unités. L'enquête est mensuelle. Elle est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 1 800 établissements. La collecte des informations est effectuée sur support papier et par voie postale.

### **La régionalisation du Compte Satellite du Tourisme**

Le Compte Satellite du Tourisme (CST) produit par la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique mesure l'impact de ces activités sur le système productif national.

La consommation touristique intérieure (CTI) constitue l'agrégat principal du Compte Satellite.

La régionalisation du CST consiste à déterminer la répartition régionale de la CTI pour chaque poste de dépense. La consommation touristique est affectée au lieu de consommation du bien ou du service.

Comme au niveau national, la réalisation du compte régional mobilise de nombreuses données fournies par les prestataires de services (approche par l'offre) ou par les voyageurs (approche par la demande). La plupart des sources de l'approche par l'offre proviennent de l'INSEE. Il s'agit notamment des enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques et des données comptables des entreprises. La régionalisation utilise également des données d'enquêtes auprès des visiteurs fournies par la DGCIS : Enquête Suivi de la demande touristique et enquête auprès des visiteurs étrangers par exemple. Elle a été réalisée pour 2005 et 2011.

### **Les emplois touristiques**

En 2011, la méthode d'estimation de l'emploi touristique intègre les emplois salariés et non-salariés et prend en compte la saisonnalité de l'emploi. L'emploi touristique estimé correspond aux emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur la zone. Sont ainsi exclus la majorité des moyens de transport et des agences de voyage car ils permettent de se rendre sur le lieu de tourisme et ne sont pas une dépense sur la zone de réception.

Les différents secteurs d'activités sont classés selon leur degré de touristicité :

- dans les activités 100% touristiques, tout l'emploi est considéré comme emploi touristique,
- dans les activités partiellement touristiques, on estime l'emploi touristique en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

Les données de l'emploi salarié sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009 et 2011. L'emploi touristique non salarié est quant à lui issu des données 2009 et 2011 de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Concernant les emplois salariés saisonniers, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2005 à 2007, sont utilisées.

Cette source est exhaustive sur le champ des salariés du secteur privé et semi-public hors agriculture. Les effectifs d'intérimaires ne font pas partie du champ couvert par l'étude. Les activités saisonnières liées au tourisme regroupent l'hébergement, la restauration, les activités récréatives culturelles et sportives, ainsi que certains commerces et services.

Elles sont réparties en 11 domaines agrégés d'activités saisonnières :

- Hôtels et restaurants :  
division 55 - groupes 55.1 et 55.2 sauf classe 55.2F ainsi que les groupes 55.3, 55.4 et la classe 55.5D
- Services collectifs, sociaux et personnels :  
division 90 - classes 90.0A et 90.0B  
division 92 - classes 92.1J, groupes 92.3, 92.5 sauf classes 92.5A, 92.6 et 92.7  
division 93 - classes 93.0B, 93.0D, 93.0E, 93.0K, 93.0L et 93.0N
- Industries alimentaires :  
division 15 - classes 15.1F, 15.5C, 15.5F, 15.8B, 15.8C, 15.8D et 15.8K
- Commerce de détail :  
division 52 - groupes 52.1, 52.2, ainsi que les classes 52.3A, 52.3E, 52.4C, 52.4E, 52.4F, 52.4R, 52.4T, 52.4V, 52.4W, 52.4Z, 52.5Z, 52.6D et 52.6E  
division 50 - classe 50.5Z
- Industrie textile et habillement :  
division 17 - classes 17.2A, 17.2C, 17.2E, 17.2G et 17.2J
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques :  
division 26 - classes 26.1E, 26.1J et 26.2A
- Fabrication de meubles ; industries diverses :  
division 36 - classe 36.6A
- Transports et communications :  
division 60 - classes 60.2A, 60.2B, 60.2C, 60.2E, 60.2G  
division 61 - classes 61.1B et 61.2Z  
division 62 - classes 62.1Z et 62.2Z  
division 63 - classes 63.2A, 63.2C, 63.2E et 63.3Z
- Services financiers :  
division 65 - classes 65.1C, 65.1D et 65.1E  
division 67 - classe 67.1E
- Immobilier, location et services aux entreprises :  
division 70 - classes 70.3A et 70.3C  
division 71 - classes 71.1A, 71.4A et 71.4B  
division 74 - classes 74.6Z, 74.7Z, 74.8A, 74.8B, 74.8F et 74.8J
- Santé et action sociale :  
division 85 - classes 85.1C, 85.1G et 85.1J

Il n'existe pas de contrat saisonnier dans le code du travail. Aussi convient-il de mettre en œuvre une méthode *ad hoc* pour repérer l'emploi saisonnier. La méthode développée par l'INSEE repère ainsi les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien par zone géographique et secteur d'activité, sur une période de deux ans. Pour une zone géographique, une « saison » est définie, par un secteur d'activité, ses dates de début et de fin. L'activité est étudiée au regard d'un indicateur statistique sur la série annuelle. Cette condition sera vérifiée sur deux années afin d'assurer la récurrence du pic d'activité.

Dans la présente étude, le niveau de référence de l'emploi salarié « hors saison » - qui sert d'étalement pour déterminer la hauteur du pic - est de 25% de l'emploi salarié annuel, augmenté d'un seuil de 5%. En outre, ont été retenues comme activités saisonnières celles dont les effectifs salariés dépassent 50 personnes sur le territoire considéré, afin de ne pas prendre en compte des activités « marginales ».

Deux informations quantitatives différentes sont mesurées pour une saison :

- la hauteur de la bosse, ou pic de la saison, qui correspond au nombre maximal d'emplois offerts ;
- le nombre de salariés concernés par la saison, autrement dit ayant eu un contrat à durée limitée dans la saison, soit une date de début et une date de fin de contrat incluses dans la saison.

La méthode permet d'approcher le nombre de saisonniers. Il faut relativiser la valeur absolue des chiffres produits. Ils apportent une vision consolidée de l'importance du fait saisonnier dans la zone.

## ***En partenariat technique avec les Comités Départementaux de Tourisme***

### **La fréquentation des meublés labellisés Clévacances et Gîtes de France (commercialisés hors centrales de réservation) et meublés classés tourisme, chambres d'hôtes labellisées**

Le dispositif d'observation quantitatif de fréquentation mis en œuvre par le CRTA repose sur une enquête semestrielle (mai à septembre) renseignée en ligne. Les questionnaires sont accessibles sur internet via une connexion individuelle personnalisée à une interface dédiée. Les résultats issus des questionnaires des répondants sont extrapolés à l'ensemble du parc ouvert pour chaque département et pour chaque catégorie.

## ***Avec achat auprès de TNS Sofres***

### **Le suivi de la Demande Touristique des résidents français (SDT)**

Le Suivi de la Demande Touristique des Français est une étude réalisée par voie postale pour le compte de la Direction du Tourisme. 20 000 individus de METASCOPE, base de sondage de TNS Sofres, sont interrogés chaque mois. Cet échantillon est représentatif de la population des résidents en France âgés de 15 ans et plus selon les critères : âge, sexe, région de résidence (UDA 9), catégorie d'agglomération, profession du chef de famille, activité de l'individu, nombre de personnes au foyer. Les informations collectées permettent in fine de disposer de données nationales sur les partants français et de connaître les parts de marché de chaque région française.

## ***En partenariat technique et financier avec le Bureau d'études techniques François Marchand***

### **La méthode des flux**

L'objectif de la méthode des flux est de quantifier, jour par jour, le nombre de touristes présents en Aquitaine, qu'il s'agisse de touristes aquitains ou de touristes extra régionaux. Elle consiste à évaluer la fréquentation touristique au travers des mouvements de voyageurs. Schématiquement, à partir d'une période d'étiage de flux routier, le solde des entrants et sortants d'un territoire déterminé (la région) est effectué chaque jour. Ce solde constitue l'apport de fréquentation dû à la route. A ce volume de fréquentation, sont agrégées les fréquentations ferroviaires et aériennes.

La prise en compte des départs des résidents permanents à l'extérieur de leur espace de résidence pour des motifs touristiques, connus grâce au Suivi de la Demande Touristique des Français, permet l'évaluation journalière d'une population touristique totale. Pour la région Aquitaine, TNS Sofres sélectionne les Aquitains ayant effectué au moins un voyage au cours de l'année et calcule le nombre de nuits d'absence du domicile. On obtient ainsi, pour chaque nuit de l'année, un nombre d'Aquitains absents. Le taux d'absence est alors calculé en divisant ce nombre par celui des Aquitains présents dans l'échantillon. Il distingue les déplacements intra-régionaux des déplacements hors Aquitaine.



# Lexique

---

## **Arrivées :**

Nombre de personnes enregistrées à l'arrivée.

## **Nuitées :**

Nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement.

## **Taux d'occupation :**

Nombre de chambres occupées rapporté au nombre de chambres offertes à la clientèle de passage et multiplié par 100.

## **Durée moyenne de séjour :**

Nombre de nuitées rapporté au nombre d'arrivées.

## **Saison estivale :**

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

## **Hébergement touristique :**

On entend par hébergement touristique toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de voyageurs.

Ces hébergements sont regroupés en 2 grandes catégories : hébergement marchand et hébergement non marchand.

## **Hébergement marchand :**

Hébergement qui implique une transaction commerciale et financière. On y retrouve les hôtels, campings, meublés de tourisme, centres et villages de vacances, maisons familiales, gîtes d'étape, de séjour et de groupe, refuges, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, résidences de tourisme.

## **Hébergement non marchand :**

Hébergement qui n'implique pas de transaction commerciale ou financière. On y retrouve les résidences secondaires et l'hébergement gratuit chez des amis ou dans la famille.

## **Hôtellerie :**

Un hôtel est un établissement où les voyageurs sont reçus dans des chambres louées. L'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage ou à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Un établissement hôtelier peut être classé tourisme mais le classement des hôtels est une démarche volontaire non obligatoire.

Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré pour les demandes portant sur les catégories 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles. Il est complété par une visite mystère pour les catégories 4 étoiles et 5 étoiles. Le contrôle est effectué sur la base des critères de classement en vigueur.

## **Hôtellerie de plein air (campings et parcs résidentiels de loisirs) :**

Terrains dont la mise à disposition des touristes est commercialisée sous forme d'emplacements nus permettant l'installation d'une tente ou d'une caravane, ou d'emplacements équipés d'un HLL (Habitat Léger de Loisirs). Les locations sont proposées à la nuitée, à la semaine, au mois. Le classement est une démarche volontaire.

Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, qui sont contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Le classement va de 1 à 5 étoiles en fonction du niveau de confort.

## **Résidence de tourisme :**

La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipement et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Le classement n'est pas obligatoire.

Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré quelle que soit la catégorie de classement.

### **Village de vacances :**

Est considéré comme village de vacances tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Les villages de vacances comprennent : des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ; des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives. Pour les repas, l'une ou l'autre des deux formules suivantes : restaurant ou cuisine individuelle par gîte avec ou sans distribution de plats cuisinés. Le classement n'est pas obligatoire.

Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, qui sont contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré quelle que soit la catégorie de classement. Il est effectué sur la base des critères de classement en vigueur.

### **Chambre d'hôtes :**

Il s'agit d'une formule de location de chambre chez l'habitant, dans la maison du propriétaire ou exceptionnellement dans un bâtiment attenant. La prestation est assurée à la nuitée et comprend l'hébergement pour la nuit et le service du petit déjeuner dans l'habitation du propriétaire ou dans une pièce aménagée spécialement à cet effet. Le ménage et l'entretien de la chambre sont assurés quotidiennement par le propriétaire, qui fournit les draps et le linge de toilette.

Le nombre maximum de chambres est de 5. L'établissement doit être déclaré en mairie.

### **Meublé de tourisme :**

Un meublé de tourisme est une villa, une maison, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, commercialisé à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile. Le meublé de tourisme peut être classé. Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue à bénéficier d'un classement.

### **Résidence secondaire :**

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Lors du recensement, les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires par l'INSEE. Il convient donc de soustraire au parc de résidences secondaires le parc de meublés identifié afin d'approcher un parc de résidences secondaires au sens strict.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Selon l'INSEE un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

### **Résidence principale :**

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un « ménage » au sens économique du terme.

### **Label :**

Un label est une marque spéciale introduite par une organisation professionnelle, une association pour identifier et garantir l'origine et un niveau de qualité. C'est une démarche volontaire de l'exploitant. Les labels et marques les plus répandus sont Gîtes de France, Clévacances, Tourisme & Handicap, Qualité Tourisme.

### **Cofrac :**

Comité Français d'accréditation. Le Cofrac est l'unique instance chargée de délivrer les accréditations aux organismes intervenant dans l'évaluation de la conformité en France. Il s'agit d'une association loi de 1901 à but non lucratif, fondée en 1994 à Paris par les pouvoirs publics.

### **Compte Satellite (du Tourisme) :**

Un Compte Satellite est un cadre de présentation de données économiques liées à un domaine spécifique, mais non défini dans les comptes nationaux, tel que le tourisme, l'éducation, la santé, l'environnement ou encore le logement. Le terme « Satellite » fait référence à un système de comptabilité additionnelle qui reste cohérent avec les définitions et les règles d'enregistrement propres à la comptabilité nationale.

S'agissant du tourisme, le Compte Satellite s'intéresse à plusieurs secteurs économiques intégralement ou partiellement liés au tourisme. Dans le premier cas, il peut s'agir des hébergements touristiques et, dans le second, de la restauration. Le Compte Satellite permet ainsi d'évaluer le poids du tourisme dans les branches d'activité qui le concernent directement, mais aussi dans l'ensemble de l'économie.

# Quelques repères chiffrés généraux

DÉPARTEMENT	NOM DE LA COMMUNE	POPULATION TOTALE	EPCI
Gironde	Bordeaux	239 399	Communauté urbaine de Bordeaux
Pyrénées-Atlantiques	Pau	79 798	Communauté d'agglomération de Pau
Gironde	Mérignac	65 882	Communauté urbaine de Bordeaux
Gironde	Pessac	58 743	Communauté urbaine de Bordeaux
Pyrénées-Atlantiques	Bayonne	44 331	Communauté d'agglomération Côte Basque Adour
Gironde	Talence	40 763	Communauté urbaine de Bordeaux
Pyrénées-Atlantiques	Anglet	38 581	Communauté d'agglomération Côte Basque Adour
Lot-et-Garonne	Agen	33 620	Communauté d'agglomération d'Agen
Landes	Mont-de-Marsan	31 188	Communauté d'agglomération du Marsan
Dordogne	Périgueux	29 811	Communauté d'agglomération Périgourdine
Gironde	Villenave-d'Ornon	28 984	Communauté urbaine de Bordeaux
Gironde	Saint-Médard-en-Jalles	28 348	Communauté urbaine de Bordeaux
Dordogne	Bergerac	27 687	Communauté d'agglomération Bergeracoise
Pyrénées-Atlantiques	Biarritz	25 903	Communauté d'agglomération Côte Basque Adour
Gironde	Bègles	25 119	Communauté urbaine de Bordeaux
Gironde	La Teste-de-Buch	24 505	Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon
Gironde	Libourne	23 681	Communauté d'agglomération du Nord Libournais
Gironde	Gradignan	23 355	Communauté urbaine de Bordeaux
Lot-et-Garonne	Villeneuve-sur-Lot	23 232	Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Gironde	Le Bouscat	23 075	Communauté urbaine de Bordeaux
Gironde	Cenon	22 131	Communauté urbaine de Bordeaux
Gironde	Lormont	20 557	Communauté urbaine de Bordeaux
Landes	Dax	20 299	Communauté d'agglomération du Grand Dax
Gironde	Eysines	20 122	Communauté urbaine de Bordeaux



# L'Aquitaine

## Population : 3 254 233 habitants

(recensement de population 2011, source INSEE) sur 64 933 400 habitants soit 5,0% de la population française (6<sup>e</sup> région pour la population).

## Superficie : 41 300 km<sup>2</sup>

Soit 7,6% du territoire français (3<sup>e</sup> rang pour la superficie).

## Densité : 79 hab / km<sup>2</sup>

(moyenne française : 103 hab / km<sup>2</sup>).

## 5 départements :

**Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques**

## 2 296 communes

dont Bordeaux, capitale régionale de 239 000 habitants intra-muros, 720 000 pour la Communauté urbaine de Bordeaux et 1 140 000 pour l'aire urbaine (recensement de la population 2011, source INSEE).

## 23 communes de plus de 20 000 habitants

dont 12 appartiennent à la Communauté urbaine de Bordeaux (recensement de la population 2010, source INSEE 2012).

## PIB/habitant : 27 177€ en Aquitaine

30 747€ en France métropolitaine (source INSEE 2011).

## De multiples possibilités de séjour

265 km de littoral, les plus grands lacs de France, piémonts et hauts sommets pyrénéens, campagne jalonnée de vignes, villages pittoresques et châteaux sans compter l'attractivité du Pays de l'Homme, du parc national des Pyrénées et des parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et du Périgord-Limousin.

## Une accessibilité renforcée

4 aéroports internationaux (Bordeaux-Mérignac, Biarritz-Anglet-Bayonne, Pau-Pyrénées, Bergerac-Dordogne-Périgord) avec 6,6 millions de passagers en 2013.

De grandes liaisons autoroutières (A10, A62, A63, A64, A65, A89).

Le TGV qui a transporté 4,4 millions de voyageurs entre Paris et Bordeaux en 2013, construction en cours de la Ligne à Grande Vitesse assurant la liaison Paris-Bordeaux en 2h00 environ contre 3h00 aujourd'hui.

Éditos .....	3
Méthodologies d'observation .....	6
Lexique .....	10
Quelques repères chiffrés généraux .....	12

## 1 Parc d'hébergement ..... 16

1.1 Parc en hôtellerie .....	18
Parc hôtelier total .....	18
Parc hôtelier par catégorie .....	22
Parc hôtelier non classé .....	24
Parc hôtelier classé 1 et 2 étoiles .....	28
Parc hôtelier classé 3 étoiles .....	32
Parc hôtelier classé 4 et 5 étoiles .....	36
Parc hôtelier par type d'hôtel .....	40
1.2 Parc en hôtellerie de plein air .....	48
Parc des campings total .....	48
Parc des campings par type d'emplacement .....	52
Parc des campings par catégorie .....	54
1.3 Parc en résidences de tourisme et résidences hôtelières .....	62
1.4 Parc en villages de vacances .....	66
1.5 Parc en chambres d'hôtes labellisées .....	70
1.6 Parc en meublés de tourisme labellisés .....	74
Parc des meublés labellisés Gîtes de France hors centrales de réservation .....	74
Parc des meublés labellisés Gîtes de France en centrales de réservation .....	78
Parc des meublés labellisés Clévacances .....	79
1.7 Parc en meublés de tourisme classés .....	82
1.8 Parc en résidences secondaires .....	86
Parc des résidences secondaires hors meublés de tourisme identifiés .....	86
1.9 L'offre totale d'hébergement en Aquitaine .....	88

## 2 Fréquentation en hébergements marchands ..... 92

2.1 Fréquentation de l'hôtellerie .....	94
Nuitées en hôtellerie .....	94
Nuitées en hôtellerie par catégorie .....	100
Nuitées en hôtellerie par type d'hôtels .....	103
Taux d'occupation en hôtellerie .....	105
Nuitées d'affaires en hôtellerie .....	131
Fréquentation par nationalité en hôtellerie .....	133
Nuitées françaises en hôtellerie .....	135
Nuitées étrangères en hôtellerie .....	137
Arrivées par origine en hôtellerie .....	142
Nuitées par origine en hôtellerie .....	143
Nuitées en hôtellerie par département .....	144
Nuitées en hôtellerie par grande zone .....	148
Durée de séjour en hôtellerie .....	150
Proportion d'étrangers en hôtellerie .....	154
2.2 Fréquentation de l'hôtellerie de plein air .....	156
Nuitées en hôtellerie de plein air .....	156
Nuitées en hôtellerie de plein air par catégorie .....	160
Nuitées en hôtellerie de plein air par type d'emplacements .....	162
Taux d'occupation en hôtellerie de plein air .....	167
Taux d'occupation en hôtellerie de plein air par catégorie .....	169
Taux d'occupation en hôtellerie de plein air par type d'emplacements .....	171
Nuitées françaises en hôtellerie de plein air .....	176
Nuitées étrangères en hôtellerie de plein air .....	185
Nuitées étrangères par nationalité en hôtellerie de plein air .....	194
Arrivées en hôtellerie de plein air .....	198
Durée de séjour en hôtellerie de plein air .....	200
2.3 Fréquentation des hébergements collectifs .....	202
2.4 Fréquentation des meublés labellisés .....	206

## 3 Fréquentation touristique en Aquitaine ..... 216

3.1 Le volume total de fréquentation .....	218
3.2 Le marché français : positionnement de l'Aquitaine .....	224

## 4 Fréquentations sectorielles ..... 228

4.1 Le tourisme fluvial en Aquitaine .....	230
4.2 Le thermalisme en Aquitaine .....	234
4.3 Les sites et musées en Aquitaine .....	236
Fréquentation des sites et musées par département .....	236
Localisation des sites et musées en Aquitaine .....	240
4.4 Les aéroports internationaux aquitains .....	242
Fréquentation des aéroports - Bordeaux-Mérignac .....	242
Fréquentation des aéroports - Biarritz-Anglet-Bayonne .....	243
Fréquentation des aéroports - Pau-Pyrénées .....	244
Fréquentation des aéroports - Bergerac-Dordogne-Périgord .....	245

## 5 Inventaire d'équipements touristiques ..... 246

5.1 Les casinos .....	248
5.2 Les restaurants étoilés au Guide Michelin .....	249
5.3 Les golfs .....	250
5.4 Les hôtels avec spa .....	251
5.5 Offices de tourisme et syndicats d'initiative .....	252
5.6 Les stations de skis .....	254
5.7 Tourisme adapté .....	255
5.8 L'offre œnotourisme .....	258

## 6 Indicateurs économiques ..... 260

6.1 Les emplois touristiques .....	262
Les emplois touristiques salariés et non salariés .....	262
Les emplois touristiques salariés saisonniers .....	270
6.2 La régionalisation du Compte Satellite du Tourisme .....	280
6.3 La taxe de séjour .....	284
6.4 Investissements touristiques .....	290
Investissements touristiques par segment de 2000 à 2013 .....	290
Investissements touristiques par département .....	292

## Annexes ..... 296